

DECLARATION DES PERFORMANCES

Selon le Règlement Produits de Construction (UE) 305/2011

N° 20130701J

SITE DE PRODUCTION : GARONS

Coordonnées du producteur :	CALCAIRES REGIONAUX Quartier la Salle 13320 Bouc-Bel-Air
------------------------------------	---

Evaluation et vérification de la constance des performances : Système 4
--

Code d'identification unique	Identification du produit	Production / Négoces (P/N)	Pétrographie	Usages prévus		
				NF EN 12620 (a) (*)	NF EN 13139 (b)	NF EN 13043 (c)
140A2200311	Sable 0/1	N	Calcaire	-	x	-
140A2200411	Sable 0/2	N	Calcaire	x	-	-
140A2100531	Sable carreleur	N	Alluv. Silico-calcaire	-	x	-
140A2100541	Sable 0/4 lavé mélangé	N	Alluv. Silico-calcaire	x	-	-
142A2101211	Mélange béton rivière	N	Alluv. Silico-calcaire	x	-	-
142A2200811	Mélange béton calcaire	N	Calcaire	x	-	-
142A2202311	Gravillon concassé 2/6	N	Calcaire	x	-	-
142A2205111	Gravillon concassé 6/10	N	Calcaire	x	-	-
142A2205311	Gravillon concassé 6/14	N	Calcaire	x	-	-
142A2207321	Gravillon concassé 11/22	N	Calcaire	x	-	-
142A2103235	Gravillon 4/6 C4 lavé	N	Alluv. Silico-calcaire	-	-	x
142A2105131	Gravillon 6/10 C4 lavé	N	Alluv. Silico-calcaire	-	-	x
142A2104621	Gravillon roulé 6/16	N	Alluv. Silico-calcaire	x	-	-
142A2107621	Gravillon roulé 16/22	N	Alluv. Silico-calcaire	x	-	-

(*) A l'exclusion des bétons de chaussées

- (a) **NF EN 12620+A1 : 2008** – Granulats pour béton
 (b) **NF EN 13139 : 2003** – Granulats pour mortiers
 (c) **NF EN 13043 : 2003** – Granulats pour mélanges hydrocarbonés et pour enduits superficiels utilisés dans la construction des chaussées, aérodromes et d'autres zones de circulation.

En nous basant sur les déclarations des producteurs et en considérant les modes d'exploitation de notre site décrits dans notre Manuel d'Assurance Qualité, nous déclarons que les performances de tous les granulats référencés ci-dessus sont conformes à celles déclarées.

La présente déclaration des performances est établie sous notre seule responsabilité.

Fait à Bouc-Bel-Air le 1^{er} Juillet 2013.

Gilles BILLET, Directeur d'exploitation.



Cette déclaration de performance a été établie conformément aux articles 4, 6 et 66 ainsi qu'à l'annexe III du Règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011

Pour découvrir nos dépôts : www.calcairesregionaux.com